

L'ÉCHO DES FALAISES

Journal de Leclercville ❖ Août 2024

Message du maire

DES NOUVELLES DE GESTION LOISIRS LECLERCVILLE

Le 3 juillet dernier, l'organisme à but non lucratif, Gestion Loisir Leclercville, a tenue son assemblée générale de constitution. Cette rencontre a permis de mettre en lumière la mission, les objectifs et la nouvelle offre de service à Leclercville.

Après l'AGA, tous les participants ont pu échanger sur le potentiel de cette nouvelle organisation ainsi que sur ses projets structurants, de loisir et de tourisme.

Voici les personnes qui ont été élues pour en faire partie :

M. Jean-Philippe Guimond

Mme Sylvie Lemay

Mme Marie-Andrée Leclerc

Mme Émilie Leclerc

Mme Sophie Bédard

Une prochaine rencontre aura lieu dans les prochains jours pour établir les postes de chacun. Les étapes à venir sont l'embauche d'un directeur général et le début des travaux pour la conversion de l'ancienne maison du maire en services de proximités. Notre objectif est que les citoyens bénéficient de ces services au printemps prochain. Nous vous tiendrons au courant des développements dans les prochaines publications du journal.

Denis Richard, maire



Table des matières

Message du maire	1
Publication municipale	2-3
Autres informations	4-5-6-7-8

DATE DE TOMBÉE : 6 septembre 2024

PROCHAINE PARUTION : 13 septembre 2024

Veillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante : administration@munleclercville.qc.ca

PRINCIPALES DÉCISIONS – SÉANCE ORDINAIRE DU 12 août 2024

(Le procès-verbal peut être consulté sur le site internet le mois suivant – après son adoption par le conseil)

Adopter le règlement de zonage 2024-197 qui a pour but de modifier la grille de spécification « Zones publiques et institutionnelles » afin d'y autoriser la classe d'usage « Ce : Commerce et service d'hébergement et de restauration ».

Autoriser la directrice générale à présenter une demande d'aide financière au Programme de la voirie locale pour refaire la rue Saint-Jean-Baptiste.

Autoriser la dépense et le paiement de la dépense, pour la réparation d'un pompe au montant de 8 928,64\$ tx incluses.

Autoriser la directrice générale à effectuer un don de 250\$ à la Fédération de l'UPA pour soutenir l'organisme Au cœur des familles.

Information municipales

RAPPEL DE NOTRE RÈGLEMENT SUR LES HERBES HAUTES (GAZON)

Il est interdit de garder toute herbe ou broussaille, d'une hauteur de plus de 20 cm à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et/ou sur un terrain ou une partie de terrain dont la principale occupation est autre qu'agricole .
Merci de respecter vos voisins en entretenant votre terrain. **Il est strictement interdit d'envoyer la pelouse dans le chemin à moins d'en disposer immédiatement.**

Merci de votre collaboration

La municipalité perd un de ses grands bénévoles....

La municipalité a appris le décès de M. Jean-Guy Martineau, survenu le 4 août dernier. M. Martineau était très dévoué comme bénévole responsable du quai, il n'a jamais compté les heures qu'il a allouées à son cher quai, sa deuxième maison.

Nous voulons souhaiter nos plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.



Tournoi de balle familial

30, 31 août et 1^{er} septembre

Pour information ou inscription:

Rémi Auger: 418 554-1375



CERCLE DES FERMÈRES DE LECLERCVILLE

L'été bat son plein et pour plusieurs, c'est le temps des vacances. Profitez bien de chaque instant pour refaire le plein d'énergie.

Il n'y a pas de rencontre en août. La première réunion de l'année 2024-2025 aura lieu le 9 septembre prochain à 19h30 à notre nouveau local situé dans l'ancien presbytère. Quelques ateliers sont déjà prévus pour l'année en cours tels que :

- Initiation à la courtepoinette;
- Fabrication d'un capteur de rêves;
- Macramé;
- Tricot;
- Fabrication de chandelles;
- ...

Si vous avez des idées d'ateliers, n'hésitez pas à nous en faire part.

Il est à noter que la tenue de ces ateliers dépend toujours du nombre de participants. D'autres activités s'ajouteront à celles-ci selon les demandes.

Les dates vous seront transmises plus tard.

Bonne fin d'été.

Au plaisir de vous rencontrer le 9 septembre prochain.

Le Conseil d'administration du Cercle de Fermières Leclercville



CONCERT AU PRESBYTÈRE DE LECLERCVILLE

AVEC JOLYANE DEMERS
TROMPETTE ET VOIX



**DIMANCHE
25 AOÛT, 14H**

**APPORTEZ VOS CHAISES!
(À L'ÉGLISE EN CAS DE PLUIE)**

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

LES SOINS PALLIATIFS, *si on en parlait!*

COMPRENDRE, ACCOMPAGNER, CHEMINER

**3 CONFÉRENCES
GRATUITES!**

13 SEPTEMBRE - 13H À 16H30

**SALLE COMMUNAUTAIRE
DE SAINT-APOLLINAIRE**

83 Rue Boucher, Saint-Apollinaire

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

liaison@cdclotbiniere.org
418 415-0646 poste 202



Scannez-moi!



Kathleen Lemieux
MD, PhD

Conférence
**Susciter les réflexions
entourant les soins
palliatifs et de fin de vie :
un incontournable!**



Ariane Plaisance
Chercheure postdoctorale - UQAR

Conférence
**Accompagner une
personne aînée en fin
de vie dans les
différentes décisions
de leur trajectoire de
soins et services.**



Jean-Marie Lapointe
Comédien, auteur
et conférencier

Conférence
**Proche aidant,
proche aimant!**



Pour vivre un été en beauté!

SE PROTÉGER... des tiques et de la maladie de Lyme

Les tiques montent sur les tiges des plantes, des arbustes et des herbes hautes. Elles se trouvent également dans les feuilles mortes au sol. Elles ne sautent pas. Elles peuvent s'agripper à une personne ou à un animal lors de son passage. Elles sont particulièrement actives d'avril à novembre. Les tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme, mais également d'autres maladies comme l'anaplasmose, qui est en émergence au Québec. La maladie peut survenir chez les enfants comme chez les adultes.

Comment aménager son terrain?



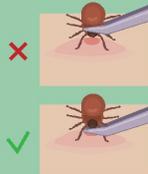
- Tondre la pelouse régulièrement.
- Enlever les feuilles mortes sur le terrain.
- Couper les broussailles et les herbes hautes.
- Arracher les mauvaises herbes le long des murs ou installations.
- Aménager des sentiers de copeaux de bois ou de gravier entre les zones boisées et les pelouses, les patios et les aires de jeux (zone tampon de 3 mètres).
- Aménager les aires de jeux loin des arbres et dans un endroit ensoleillé.
- Éloigner les mangeoires d'oiseaux de la maison.
- Entraver l'activité des petits rongeurs près de la maison (ils peuvent apporter des tiques avec eux):
 - Mettre dans un bac ou une poubelle bien fermée les sacs (même fermés) contenant des déchets alimentaires.
 - Empiler le bois de chauffage loin de la maison (à plus de 3 mètres).

Comment protéger les animaux domestiques?



- Les animaux peuvent introduire des tiques dans le domicile. Discuter avec le vétérinaire des moyens de prévention (ex. : vaccins, acaricides à applications topiques ou administrés par voie orale).
- Bien inspecter les animaux domestiques chaque jour (tout le corps avec une attention particulière au niveau du cou, des oreilles, des aisselles et entre les orteils). Si une tique est trouvée, la retirer avec la même technique que celle utilisée pour les humains (voir lien dans la section « Au retour de ces activités ? ») et consulter le vétérinaire au besoin.

Que faire en cas de piqûre de tique?



Appeler le 811 et retirer la tique. Plus elle est enlevée rapidement, plus les risques de transmission de la maladie sont réduits. Utilisez une pince fine et non vos ongles, pour éviter le risque d'écraser la tique, et ainsi de favoriser la transmission de la bactérie responsable de la maladie. [Retrait d'une tique en cas de piqûre.](#)

Quand faut-il consulter?

Consulter un médecin si un ou plusieurs symptômes de la maladie de Lyme ci-haut(s) apparaissent. Pour toute question, appeler Info-Santé au 811.

Comment se protéger lors de la pratique d'activités ou de travail en plein air?



- Marcher dans les sentiers ou sur les pistes aménagées, éviter les herbes hautes et les buissons.
- Éviter de frôler la végétation et arbustes
- Porter des chandails à manches longues, des pantalons longs et des chaussures fermées. Entrer votre chandail dans votre pantalon et le bas de votre pantalon dans vos chaussettes ou vos bottes.
- Si la tête risque d'être en contact avec les arbustes ou les herbes hautes à cause du type d'activité, porter un chapeau.
- Pour vous protéger des piqûres de tiques, privilégier les produits à base de DEET et d'icaridine.

Au retour de ces activités



- Inspecter l'équipement utilisé et les vêtements, puis retirer les tiques si présentes.
- Mettre les vêtements dans la laveuse pendant 10 minutes à température élevée ou laver à l'eau chaude.
- Prendre une douche ou un bain.
- Inspecter votre corps. Si une tique est accrochée à la peau, la retirer à l'aide d'une pince fine et non avec vos ongles. Suivre la technique web : [Retrait d'une tique en cas de piqûre | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).
- Vous avez des enfants : vérifier régulièrement leur peau pour identifier et retirer les tiques rapidement (derrière les oreilles, le cou et les cheveux) minimalement une fois par jour et au retour d'activités à risque.

Quels sont les symptômes?



Le plus courant est une rougeur sur la peau, autour de l'endroit de la piqûre. Elle est présente dans 60 à 80 % des cas. Elle apparaît de 3 à 30 jours après la piqûre et s'agrandit de jour en jour pour atteindre plus de 5 cm (durée d'au moins 2 jours). D'autres symptômes possibles comme la fièvre, la fatigue, des maux de tête, une raideur à la nuque et des douleurs musculaires et articulaires, etc. peuvent apparaître des semaines voire des mois plus tard.

Pour d'autres renseignements, consultez le site du [MSSS](#) ou [CISSSCA](#).

Consultez les ressources interactives destinées aux enfants, qui incluent, entre autres, des jeux et des vidéos : [Comment éviter les tiques et prévenir les morsures de tiques \(experiencessantecanada.ca\)](#)

Les tiques à pattes noires ou *Ixodes scapularis* sont les vecteurs de la maladie de Lyme au Québec. Si vous résidez près d'un boisé ou d'une forêt dans une région infestée de tiques, vous pouvez prendre quelques mesures pour réduire l'habitat des tiques près de votre résidence. Voici quelques aménagements suggérés, en vous référant au schéma illustré.



- 1 Habitat de la tique : Les boisés et les hautes herbes.
- 2 Barrière de copeaux de bois : Créez un écart entre le boisé et la pelouse en installant une bande d'une largeur d'un mètre (3 pieds) faite de copeaux de bois, de paillis ou de gravier.
- 3 Tas de bois : Entreposez le tas de bois au bord de la bande de copeaux de bois, loin de la maison.
- 4 Zone « tampon » : Maintenez une zone de 3 mètres (9 pieds) de gazon entretenu entre les zones de pelouse sans tique où se déroulent vos activités (patio, balançoires, potager, etc.) et le boisé. Taillez les arbustes qui s'approchent de la pelouse de la zone sans tique.
- 5 Zone sans tique : Réalisez vos activités telles que le jardinage, les jeux extérieurs et autres à l'intérieur de ce périmètre de la cour.
- 6 et 7 Potager et balançoires : Installez votre potager, les plates-bandes, les balançoires, le mobilier de jardin et autres à l'intérieur de la zone sans tique.

SE PROTÉGER... des moustiques

Dans la région de la Chaudière-Appalaches comme ailleurs au Québec et au Canada, certains moustiques peuvent transmettre des virus aux humains et aux animaux lorsqu'ils les piquent, comme le [virus du Nil occidental \(VNO\)](#) et les [virus du séro-groupe Californie \(VSC\)](#).

Ces moustiques peuvent se trouver en ville ou à la campagne, dans les boisés et les forêts, mais également dans les aires privées ou publiques (les cours, parcs, etc.). Ils peuvent piquer à différents moments de la journée. Il faut donc penser à se protéger des moustiques TOUT EN DEMEURANT ACTIF!

Dans la majorité des cas, la personne infectée ne ressent aucun ou peu de symptômes. Par contre, d'autres personnes peuvent subir des atteintes graves entraînant des hospitalisations et/ou parfois des atteintes persistantes, ou encore exceptionnellement des décès.

Comment vous protéger des moustiques lorsque vous faites des activités extérieures ?



- Porter de préférence des vêtements longs aux couleurs claires lorsque les moustiques sont abondants en fin de journée.
- Utiliser un chasse-moustiques à base de DEET, d'icaridine, d'eucalyptus et de citron ou d'huile de soya sur les parties du corps non protégées par des vêtements.
- Chez les enfants, l'application des chasse-moustiques doit être modérée et peut être faite sur le chapeau ou sur la casquette afin d'éviter les piqûres à la tête ou au visage. L'utilisation du chasse-moustiques chez les bébés de moins de six mois n'est pas recommandée.

Mesures dans l'environnement extérieur pour réduire les gîtes des moustiques:

[Réduire le nombre de moustiques dans son environnement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Les moustiques peuvent se reproduire partout où de l'eau stagne, même si la quantité d'eau est minime.

- Éliminer l'eau qui s'accumule dans des objets extérieurs tels les chaudières, les barils et les vieux pneus;
- Couvrir les poubelles et installer une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie;
- Placer des poissons qui mangent les larves de moustiques dans les étangs décoratifs;
- Installer une moustiquaire aux fenêtres des maisons, tentes, etc.;
- Entretien de la piscine et éliminer l'eau qui s'accumule sur la toile la recouvrant (lorsque la piscine est utilisée, la circulation d'eau créée par le filtre empêche les moustiques de s'y installer).

Consultez les sites Web pour plus d'information sur les maladies liées au VNO et VSC [Virus du Nil occidental \(VNO\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#) et [Virus du séro-groupe Californie \(VSC\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Reconnaître et limiter l'herbe à poux

L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue au Québec. Elle est présente de mai à octobre et meurt aux premières gelées à l'automne. À la mi-juillet, l'herbe à poux commence à fleurir et produit du pollen. Le pollen voyage dans l'air sous la forme d'une fine poussière et provoque des réactions allergiques chez les personnes qui y sont sensibles. C'est le cas de plus d'un million de Québécois, de juillet à octobre.

L'apparence et la taille de cette mauvaise herbe varient en fonction de ses stades de croissance, mais elle peut atteindre jusqu'à 2 mètres de hauteur.

Le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de la rhinite saisonnière, qui affecte 1 Québécois sur 5. La meilleure façon de diminuer les effets de l'herbe à poux est de l'éliminer de votre environnement.

Pour y arriver, vous pouvez arracher ou tondre l'herbe à poux sur votre terrain et empêcher l'herbe à poux de pousser. Sur les petits terrains, tels que les terrains résidentiels, il est préférable d'arracher l'herbe à poux dès que vous la voyez. Vous pouvez effectuer l'arrachage à la main ou en déracinant la plante avec un outil de jardinage, par exemple une binette.

Sur les terrains de plus grandes dimensions, vous pouvez tondre la plante à l'aide d'une tondeuse à gazon. Pour obtenir de meilleurs résultats, tondez l'herbe à poux 2 fois par année, à la mi-juillet et à la mi-août, afin de réduire au maximum la quantité de pollen qui est libéré.

L'arrachage et la tonte sont 2 méthodes rapides et efficaces pour supprimer l'herbe à poux de votre terrain.

Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer. Merci de collaborer à ce geste collectif qui sera grandement apprécié des gens qui souffrent des allergies liées à l'herbe à poux.

Source: Qubec.ca





ATTENTION
SVP

IMPORTANT
NOUVELLE ADRESSE

Veuillez prendre note qu'à compter du jeudi 25 juillet, Aide alimentaire Lotbinière sera déménagé dans ses nouveaux locaux situé au

 **246, RUE DU PARC LAURIER-STATION**

*Notez qu'il n'y aura aucun impact pour les membres utilisateurs des points éloignés lors des distributions

POUR DE L'INFORMATION SUR LES DISTRIBUTIONS, INSCRIPTIONS, BÉNÉVOLAT OU AUTRE CONTACTEZ-NOUS!

418-728-4201



Vous aimez discuter et créer des liens ?

Devenez **bénévole** aux visites d'amitié en offrant votre écoute à un aîné seul et isolé. Votre simple présence peut faire une grande différence !

Écoute - Partage - Amitié - Confiance




CPAL
CARAFAOUC DES PERSONNES ÂGÉES DE LOTBINIÈRE

Contactez-nous
418 728-4825 poste 106
visites@cpalotbiniere.com

Frais de déplacement remboursés par l'organisme

Programmation Automne 2024



Personnes atteintes de cancer



Yoga

Lundi, dès le 16 sept 13h30 à 14h45.
À la salle Multi-Génération, St-Flavien



Groupe de soutien personnes touchées par le cancer et leur proche

(en collaboration avec le RPAL)

1 mardi sur 2, 14 h à 16 h
À partir du 24 septembre
À la Maison de la famille, St-Apollinaire



Café-rencontre

Lundi 23 sept, 21 oct, 11 nov, 9 déc
15h
Dans nos locaux, St-Flavien



Approche de type énergétique, complémentaire aux soins de santé : une lumière dans l'obscurité du cancer

Lundi 30 sept, 4 nov, 25 nov
15 h à 17 h
À la salle Multi-Génération, St-Flavien



Services continus

- Soutien individuel et informations
- Massothérapie
- Accompagnement-transport
- Nichons-tricotés

Endeuillés



Deuil-rencontre

Mardi 10 sept, 15 oct, 12 nov, 10 déc
14 h-16 h
Dans nos locaux, St-Flavien



Groupe de soutien

À partir du septembre
Dans nos locaux, St-Flavien



Service continu

→ Soutien individuel

Pour tous



Conférence

Conférence *Les soins palliatifs, si on en parlait!*
Vendredi 13 sept 13 h à 16 h 30, St-Apollinaire

Informations et inscription: (581) 576-3599
intervenant@presencelotbiniere.com



Municipalité de Leclercville
8013, Marie-Victorin
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
www.administration@munleclercville.qc.ca

Membres du conseil

Denis Richard Maire
Charles-Étienne Beaudet.....Conseiller #1 et maire suppléant
Maxime Guimond Conseiller #2
Sophie Bédard Conseillère #3
Anthony Richard Conseiller #4
Johanne Lemay Conseiller #5
Rémi Auger Conseiller #6

Renseignements généraux

Directrice générale : Sylvie Lemay

Directrice générale adjointe : Josée Dufort

Travaux publics :

Les Entreprises Édouard Paquette(418) 971-0055

Permis :

Josée Dufort.....(819) 292-2331

Préposé à l'entretien :

Nicole Beaudet.....(819) 292-2331

Location de salles et Chalet des loisirs :

Josée Dufort.....(819) 292-2331

Fabrique:

Rachel Héroux.....(819) 292-2769



OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00